Hiver 2023

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

energuide.be

STOP
CECI N'EST PAS UNE PUB !

AU SOMMAIRE

Gaz et électricité : quel contrat choisir ?

Une pompe à chaleur en rénovation ?

Bruxelles illumine ses chefs-d'œuvre Art nouveau

DOSSIER

Réduire mon empreinte carbone...

by Sibelga

Un compteur, une app et des conseils pour consommer mieux

*Même si l'été a joué les prolongations, **l'hiver est bien là**. Il a bien sûr fallu rallumer le chauffage, mais vous voulez garder un œil sur vos consommations d'énergie pour ne pas faire exploser vos factures.*

*Le **compteur intelligent** - aussi appelé **compteur digital, communicant, ou smart** – peut vous y aider ! Grâce à lui, vous suivez de près ce que vous consommez et ce que vous produisez comme énergie. Ce type de compteurs, en phase de déploiement progressif dans tout le pays, est **aussi placé à Bruxelles**. Sibelga installe le compteur électrique intelligent dans le cadre légal fixé par ordonnance, par la Région. Si vous disposez de panneaux photovoltaïques, roulez en véhicule électrique, souhaitez participer à un partage d'énergie, ou simplement devenir un véritable consomm'acteur, nous passerons bientôt chez vous ! **Ce déploiement (gratuit) va s'accélérer** dans les mois qui viennent et nous mettrons **bientôt une app** à votre disposition pour vous permettre de visualiser vosconsommations sur votre smartphone (voir page 9). Pour en savoir plus, ne manquez pas notre prochain numéro.*

*En attendant, vous pouvez déjà adapter vos habitudes pour limiter vos dépenses, grâce à nos nombreux **conseils en ligne**, sur **energuide.be** et comparez les offres disponibles à Bruxelles, afin d'être sûr de choisir le bon contrat (lire notre article en page 4).*

Bonne lecture !

Sibelga protège vos données

Le **GDPR (General Data Protection Regulation)**, réglementation européenne entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Consultez notre politique en la matière, sur sibelga.be/fr/privacy

Chaque mois, les Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. **Est-ce bientôt le tour de votre commune ?** Jetez un œil sur ce calendrier. Après le relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : **sibelga.be**

Calendrier de nos visites

NOVEMBRE 2023
1180 Uccle

DÉCEMBRE 2023
1060 Saint-Gilles

JANVIER 2024
1190 Forest
1070 Anderlecht (partie 1)

FÉVRIER 2024
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
1000 Bruxelles Centre

MARS 2024
1160 Auderghem
1082 Berchem-Sainte-Agathe
1140 Evere
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 1)

AVRIL 2024
1000 Bruxelles Ambiorix
1090 Jette
1081 Koekelberg

MAI 2024
1170 Watermael-Boitsfort
1030 Schaerbeek (partie 1)

JUIN 2024
1200 Woluwe-Saint-Lambert
1083 Ganshoren
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Réparer au lieu de jeter : bientôt un droit du client

La Commission européenne a présenté fin mars 2023 un projet de directive qui crée un **nouveau droit pour le consommateur** : celui de pouvoir **faire réparer ce qu'il achète pendant 5 à 10 ans,** selon le type d'appareil, à la suite de la garantie légale actuelle de 2 ans. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence programmée. Bonne nouvelle : le 14 juin 2023, **le texte a été largement approuvé** par les représentants d'entreprises, de syndicats, de la société civile, des 27 pays européens. Des compromis ont été trouvés pour préfigurer un modèle européen de droit à la réparation plus ambitieux. Selon la Commission européenne, les objets jetés qu'on aurait pu réparer représentent chaque année **35 millions de tonnes de déchets**, 30 millions de tonnes de ressources et 261 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre dans l'UE.

Floya donne un nouveau souffle à la mobilité à Bruxelles

© Floya

Floya, c'est la **nouvelle application MaaS développée par la STIB** pour les particuliers. Le principe du MaaS, pour **Mobility as a Service**, est l'intégration de différents modes de transport public et privé, dans une seule plateforme de mobilité digitale. Son ambition ? **Faciliter les déplacements** à pied, vélo, trottinette, bus, tram, métro, train, voitures partagées et taxi en offrant des solutions de mobilité sur mesure comme alternatives à l'usage de la voiture individuelle. **Floya** rassemble ainsi tous les types de mobilité alternatifs disponibles à Bruxelles. Ses utilisateurs peuvent rechercher des itinéraires, gérer leurs déplacements, être informés en temps réel et acheter un ticket en payant directement via l'application.

Vous bougez beaucoup à Bruxelles ? Téléchargez l'Appli gratuite sur **floya.brussels**

le chiffre

126

classes de 5e et 6e primaire ont déjà participé à Enerkids, depuis janvier 2022

D'où vient l'énergie ? L'énergie verte pousse-t-elle sur les arbres ? Et comment arrive-t-elle jusqu'à ma télévision et mon chauffage à la maison ? Comment être plus économe ? Avec **le jeu « Enerkids »** de Sibelga et GoodPlanet Belgium, **les élèves de 5e et 6e primaire découvrent de manière ludique tout ce qui concerne l'énergie** à Bruxelles.

Ne déposez plus vos trottinettes n'importe où !

Les **trottinettes électriques** ont révolutionné la mobilité à Bruxelles. Si vous vous baladez dans la capitale, vous vous êtes certainement déjà trouvé face à l'une d'entre elles, au milieu du trottoir ou en travers de votre route. Depuis la fin de l'été, plusieurs communes ont décidé de **mettre fin au stationnement sauvage** en imposant des dropzones, **espaces réservés au dépôt et à l'enlèvement** des trottinettes en libre-service, sur leur territoire. C'est déjà le cas à Saint-Gilles, Ixelles et Schaerbeek.

Le reste de la Région suivra à partir du 1er janvier 2024, suite à un arrêté approuvé par le Gouvernement bruxellois, qui prévoit également une **limitation de leur vitesse à 20 km/h** sur l'ensemble de la Région et **8km/h sur le piétonnier** du centre-ville et la chaussée d'Ixelles, notamment. Deux opérateurs se partageront le marché bruxellois et le nombre de trottinettes en libre-service passera à 8 000, contre 21 000 aujourd'hui.

Gaz et électricité : quel contrat choisir ?

Les prix de l'énergie (ceux du gaz en particulier) sont liés à des facteurs économiques, géopolitiques et météorologiques variés. Les fournisseurs d'énergie ne sont pas nombreux à Bruxelles, et même si votre choix est limité, vous avez encore le choix ! Alors, quel contrat signer ?

L'hiver n'est en général pas le meilleur moment pour s'engager dans un **tarif fixe**. Quand la demande d'énergie augmente, les prix montent. Pourtant, même s'il est plus élevé aujourd'hui qu'avant la crise énergétique, le prix du gaz naturel (40 €/MWh, à l'heure d'écrire ces lignes) est très inférieur à celui de l'automne 2022. Choisir un tarif fixe peut donc sembler une bonne idée.

TARIF FIXE ?

Dans le cas d'un **tarif fixe**, le fournisseur s'engage à **bloquer le prix du kWh et la redevance annuelle pour toute la durée du contrat**. Durant la crise énergétique, les fournisseurs ne proposaient plus ce type de contrat à leurs nouveaux clients. Mais en 2023, les offres fixes ont fait leur retour sur le marché.

Avantages ? Vous savez à tout moment ce que vous payez. La sécurité : vous ne subissez pas les hausses de prix du marché et évitez les surprises.

Inconvénients ? En général la redevance et le prix du kWh sont plus élevés et vous ne bénéficiez pas des baisses de prix éventuelles en cours de contrat.

OU TARIF VARIABLE ?

Avec le **tarif variable**, l'hiver est un moment plus difficile à passer pour le budget, mais la baisse des prix en été vous fera profiter d'un meilleur tarif, qui compensera vos dépenses hivernales. **Le prix du kWh d'électricité ou de gaz est actualisé tous les mois ou tous les 3 mois**, selon votre contrat.

Avantages ? Le prix du kWh pour un contrat variable est moins élevé et vous profitez des baisses de prix sur le marché. **Inconvénients ?** Vous payez plus cher si le marché s'enflamme.

COMPARER ET CHOISIR !

Le choix dépend de votre personnalité : êtes-vous prêt à prendre des risques ? Et de votre profil de consommateur : quelle est votre consommation annuelle ? Avez-vous des panneaux solaires ? Vous chauffez-vous au gaz ou à l'électricité ? Dans quel type de logement vivez-vous ? Le choix dépend aussi de la durée de votre contrat : un contrat variable sera, sur le court terme, souvent plus intéressant qu'un contrat fixe.

L'idéal est de ne s'engager dans un contrat à prix fixe qu'au moment où les prix sont les plus bas. Et si par chance ils devaient encore baisser, vous avez toujours la possibilité de changer encore.

Dans un cas comme dans l'autre, vous êtes libre, à tout moment de changer de fournisseur. Comparez non seulement les prix de l'énergie, mais aussi la redevance fixe – montant annuel forfaitaire payé au fournisseur pour couvrir ses frais d'exploitation –, la durée et les conditions des contrats. Certains prévoient des frais fixes qui peuvent être élevés, d'autres une durée de préavis, etc.

Comparer c'est économiser

Rendez-vous sur **brugel.brussels** et choisissez la rubrique **brusim** ou scannez le QR code :

Munissez-vous de votre dernière facture annuelle de régularisation d'électricité ou de gaz. Introduisez vos données. Vous obtiendrez ainsi une liste de fournisseurs et leurs tarifs fixes ou variables.

Une pompe à chaleur en rénovation ?

Au risque de perdre en confort, on ne peut pas simplement remplacer une chaudière par une pompe à chaleur. L'ensemble du logement doit être évalué et adapté à cette technique de chauffe, très différente de la combustion.

À Bruxelles, la rénovation est plus fréquente que la construction neuve. La pompe à chaleur est-elle adaptée à cette situation ? C'est une des questions posées à Nicolas Breuls, spécialiste « pompe à chaleur » chez Bruxelles-Environnement.

« Chaque cas est différent et la première chose à faire est de demander à un expert de dimensionner l'installation future selon les besoins du logement. Il déterminera si les corps de chauffe existants sont adaptés ou s'il faut ajouter des radiateurs ou placer des ventilo-convecteurs. Idéalement – lors d'une rénovation lourde – il faudrait passer au chauffage par le sol, le plus adapté à la pompe à chaleur. »

Pourquoi est-il si important de renforcer autant que possible l'isolation thermique de l'habitation ?

« Pour diminuer les besoins, et donc la puissance de la pompe à chaleur, son prix d'achat et son coût de fonctionnement. Ensuite parce que la pompe à chaleur pourra travailler à plus basse température et ainsi avec un meilleur rendement. »

Les systèmes de pompe à chaleur sont multiples : air/eau, sol/eau, air/air… Que choisir ?

« Bien que la géothermie ait du potentiel à Bruxelles, un particulier ne dispose que rarement d'un terrain où enterrer un serpentin d'échange ou forer un puits. Son choix se limite à deux systèmes : air/eau ("bi-bloc"), qui prélève des calories à l'air extérieur et les transfère à un liquide circulant dans les corps de chauffe ; et air/air ("split") composé d'une unité intérieure et d'une unité extérieure – en façade arrière (jamais en façade avant), ou idéalement en toiture, ou au sol dans une cour ou un jardin – dont le placement est souvent soumis à permis d'urbanisme.

La question du bruit de cet appareil se pose par rapport au voisinage, aspect très important à Bruxelles. Des solutions d'isolation acoustique existent. À l'intérieur, il faudra disposer d'un local technique pour l'autre partie de l'installation qui présente un encombrement similaire à une petite chaudière.

Nicolas Breuls,
Bruxelles-Environnement

Cet appareil intérieur produit l'eau chaude qui circule dans les corps de chauffe. Il faudra encore y ajouter éventuellement un ballon d'eau chaude. Le tout est donc assez encombrant. Il est possible aussi de placer une unité extérieure qui alimentera une ou plusieurs unités intérieures placées dans un ou plusieurs locaux pour y produire de l'air chaud ; c'est le système "multi split".»

Existe-t-il des systèmes prévus spécialement pour la rénovation ?

« Oui, des pompes à chaleur fonctionnant à plus haute température, ou encore des pompes à chaleur hybrides couplées à une petite chaudière gaz ou à une résistance électrique qui apportent un appoint quand la température extérieure baisse au point que le rendement de la pompe à chaleur ne suffit plus. Il faut absolument que la régulation électronique synchronise automatiquement le fonctionnement des deux appareils. Tout cela a un coût, mais les primes disponibles sont assez élevées. Et la pompe à chaleur est une des solutions d'avenir à Bruxelles pour diversifier les solutions de chauffage et garantir un mix énergétique aussi "vert" que possible. »

© Daikin

Réduire mon empreinte carbone… Oui, mais comment ?

C'est un thème qui revient sans cesse dans l'actualité. L'empreinte carbone semble nous menacer ou même nous accuser d'avoir « le pied trop lourd » en matière d'énergie, et de marquer la planète du passage de nos pas. Que faut-il vraiment comprendre dans cette expression ?

Pour commencer, ne confondons pas « empreinte carbone » et « empreinte écologique ». Ces deux façons de mesurer notre impact sur l'environnement portent sur des choses différentes :

- **L'empreinte carbone** mesure l'impact de nos activités sur l'environnement, et plus précisément combien de gaz à effet de serre – principalement CO_2, méthane et protoxyde d'azote – nous produisons au travers de celles-ci.

- **L'empreinte écologique** ou **environnementale** mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature. Elle évalue la surface terrestre nécessaire pour subvenir à nos besoins, en fonction de nos consommations de ressources naturelles comme l'eau, les terres agricoles, les forêts, etc. Cette mesure permet de réaliser qu'une seule planète ne suffit pas pour soutenir nos modes de vie actuels, du moins dans les pays industrialisés.

Le « jour du dépassement »

Annoncé chaque année, il marque la **date symbolique** à laquelle **nous avons consommé tout ce que la planète a produit** en un an. Le reste de l'année repose sur l'exploitation des réserves. En **2023**, le jour du dépassement était le **2 août**, 5 jours plus tard que l'année 2022, ce qui signifie que nous avons réduit notre consommation de ressources. Même s'il s'agit d'un progrès, celui-ci ne suffit pas. Il faudra faire mieux dans les années qui viennent.

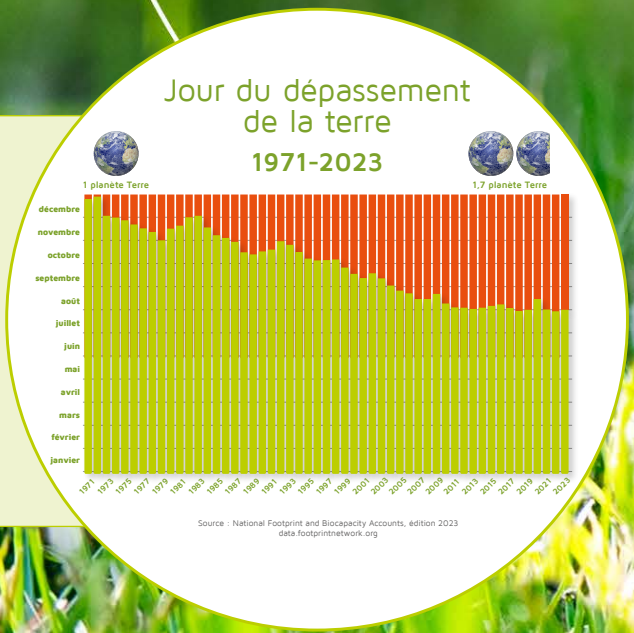

Pour inverser la tendance, des changements structurels profonds sont nécessaires au sein de notre société, mais **nous pouvons aussi agir à notre échelle**, en tant qu'individus, en réalisant des actions simples.

Et moi, quelle est mon empreinte ?

L'empreinte carbone ne se limite pas au carburant que l'on brûle pour se déplacer ou pour chauffer son habitation. Ce que nous consommons et comment nous le consommons, les modes de fabrication de nos marchandises et produits, la façon dont sont cultivés nos aliments, etc., tout cela provoque des émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact plus ou moins important sur notre environnement. Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), un Belge émet, en moyenne, 16 tonnes de CO_2 ou de gaz équivalent par an.

Objectif zéro-carbone

Un chiffre circule : il faudrait ramener nos émissions de carbone à 2 tonnes par personne par an pour respecter les Accords de Paris et limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Mais le climatologue Jean-Pascal van Ypersele le confirme, cela ne suffira pas : « *Ce sont des émissions nettes nulles, puis négatives, auxquelles il faut arriver, le plus vite possible.* »

La **neutralité carbone** (émissions nettes nulles) implique un équilibre entre les émissions et les absorptions du carbone dans l'atmosphère. Des émissions négatives signifieraient que les absorptions dépassent les émissions.

A vous de jouer !

Pour pouvoir diminuer son empreinte carbone, il faut mieux la comprendre !

La première étape consiste à la calculer, en tenant compte de vos activités quotidiennes (mobilité, consommation d'énergie, gestion des déchets, achats de biens et de services, etc.).

Des sites pour mesurer votre empreinte carbone

- Le Green Office est une plateforme de développement durable gérée par et pour la communauté ULiège. Participez à leur Challenge :
- Essayez aussi le calculateur proposé par la RTBF :

Ne perdez pas de vue qu'il s'agit de statistiques. Ces outils doivent être considérés comme une incitation ludique, à partager avec les enfants par exemple, ou une manière de mettre le doigt sur vos principales émissions carbone.

Alors, par quoi on commence ?

Cette liste, non exhaustive, vous permettra déjà d'influencer votre empreinte carbone individuelle.

Votre supermarché habituel applique-t-il les recommandations « objectif zéro carbone » ? Pour vous aider à le savoir, des scientifiques belges ont mis en ligne un outil, la « Superliste » : **superlijst.be/fr** ou scannez le QR code

Mangez plus de légumes et limitez vos consommations de viande.
On sait que 30 % de nos émissions de carbone sont liées à notre alimentation. Faites attention à ce que vous achetez, à quelle saison vous le faites, de quel pays les aliments proviennent et pour les légumes, cultivez-les.

Achetez « responsable ».
Par exemple, en privilégiant les petits producteurs locaux et en limitant vos achats en ligne.

Déplacez-vous autrement.
Les voitures sont responsables de 24 % des émissions de CO_2 dans le monde. Quotidiennement, tout le monde peut réduire son empreinte carbone en optant pour des alternatives : transports en commun, vélo, véhicules partagés ou covoiturage. Si vous prenez la voiture, adaptez votre conduite et choisissez-la plus respectueuse de l'environnement. Évitez l'avion pour les trajets courts.

Diminuez vos consommations d'énergie à la maison.
Réduisez la température du chauffage, enfilez un pull et évitez la climatisation en été ; profitez de la lumière du jour et éteignez vos lampes, utilisez des ampoules LED ; isolez votre logement (voir p.10).

Plus de conseils énergie ? Rendez-vous sur energuide.be

Favorisez une économie circulaire

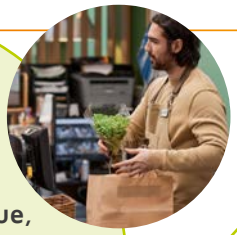

Utilisez moins de plastique, moins de papier, moins d'emballages en général.
Préférez les emballages réutilisables, demandez vos extraits de compte et tickets de caisse en ligne, collez un autocollant « no pub » sur votre boîte aux lettres.

Passez moins de temps sous la douche.
Une douche classique de 5 minutes consomme 45 litres d'eau. Diminuer sa durée permet de consommer moins d'eau et moins d'énergie pour la chauffer.

Recyclez, recyclez, recyclez…
Pour une économie circulaire
FABRIQUER • CONSOMMER • RECYCLER
plutôt que linéaire
EXTRAIRE • FABRIQUER • JETER

Optez pour une mode durable.
À l'achat, préférez les matières avec un faible impact sur l'environnement aux matières synthétiques, et choisissez des articles fabriqués de manière éthique. Un milliard de vêtements sont produits dans le monde chaque année. Beaucoup sont à peine portés. Alors, pourquoi ne pas les donner, les revendre et recycler ceux que vous ne mettrez pas ?

Laissez place à la nature.
Placez des plantes indigènes dans vos jardins, prévoyez un espace pour un « pré fleuri » qui attirera les insectes pollinisateurs et les oiseaux et laissez un coin au naturel, pour favoriser la biodiversité.

Réparez plutôt que remplacez.
De nombreux produits destinés à un usage domestique – électroniques notamment - finissent dans nos armoires ou dans les décharges alors qu'ils fonctionnent encore. Lorsque c'est possible, luttez contre l'obsolescence programmée.

Suivez votre conso sur votre smartphone.
La plupart des fournisseurs d'énergie et même des distributeurs du pays proposent des app gratuites à télécharger pour « monitorer » la consommation du ménage. Sibelga proposera bientôt son app de suivi des consommations. Pour en savoir plus, rendez-vous dans notre prochain numéro ou sur **sibelga.be/smart**

Un mot d'ordre : STOP au gaspillage.
Nous produisons et achetons bien plus que nécessaire, dans tous les domaines. Réduire, réutiliser et recycler doivent aujourd'hui, plus que jamais, devenir des habitudes.

ISOLEZ !

Chaude ou froide, c'est toujours la bonne saison pour isoler son logement : dès la fin des travaux, vous profitez d'une baisse de la consommation d'énergie (chauffage ou climatisation) et de plus de confort. L'isolation thermique est l'un des meilleurs investissements du moment, quel que soit le montant investi.

Prix, primes et gains annuels* par m²

PRIX | PRIMES | ÉCONOMIES

ISOLATION **TOIT PLAT OU INCLINÉ**

- incliné (int.) : 40 à 60 €
- Incliné (ext.) : 46 à 70 €
- plat (ext.) : 80 à 135 €
- plat (int.) : à éviter

35 à 75 €

20 à 25 €/an

REMPLACEMENT PAR UN **DOUBLE OU TRIPLE VITRAGE + CHÂSSIS**

- Bois : 500 à 700€
- PVC ou métal : 300 à 400 €

- Bois : 100 à 140 €
- PVC ou métal : 40 à 55 €

+ bonus de 35 €/m² pour l'isolation acoustique (vitrage)

10 €/an

ISOLATION **MURS PAR LA COULISSE**

(entre le mur porteur et le mur de pavement)

30 à 35 €

20 à 30 €

12 €/an

ISOLATION **PLANCHER GRENIER NON AMÉNAGÉ**

40 à 50 €

35 à 75 €

20 à 25 €/an

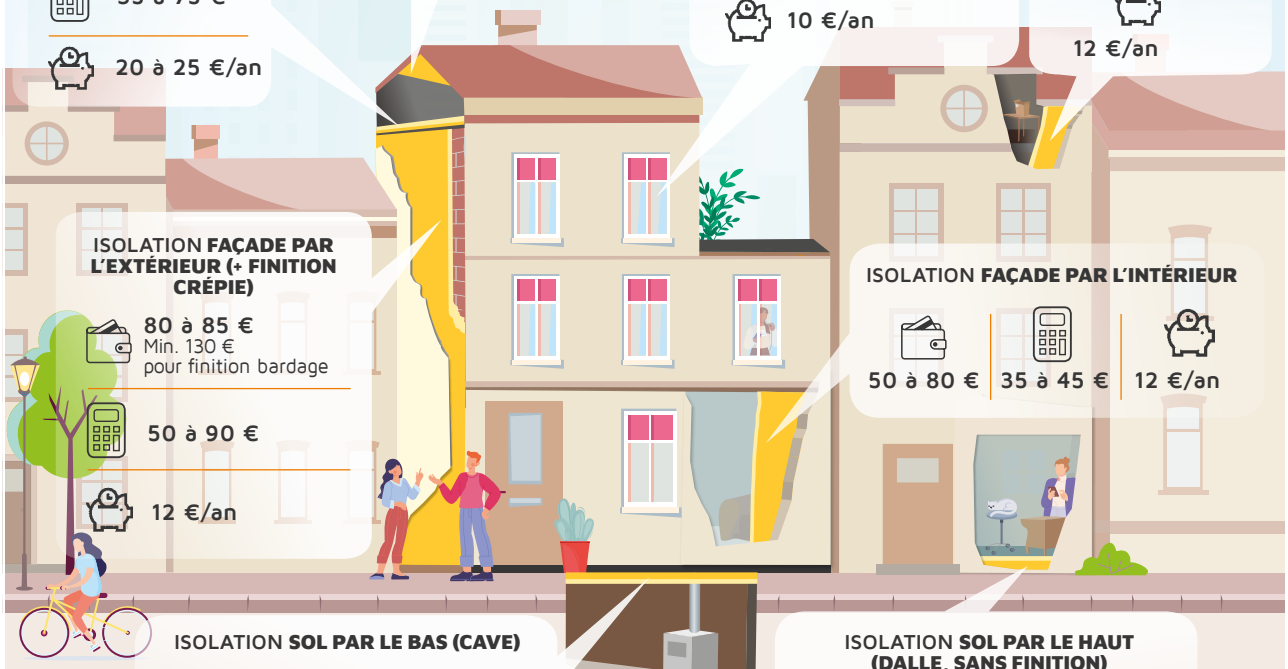

ISOLATION **FAÇADE PAR L'EXTÉRIEUR (+ FINITION CRÉPIE)**

80 à 85 €
Min. 130 € pour finition bardage

50 à 90 €

12 €/an

ISOLATION **FAÇADE PAR L'INTÉRIEUR**

50 à 80 € | 35 à 45 € | 12 €/an

ISOLATION **SOL PAR LE BAS (CAVE)**

55 à 75 € | 35 à 45 € | 10 €/an

ISOLATION **SOL PAR LE HAUT (DALLE, SANS FINITION)**

35 à 65 € | 35 à 45 € | 10 €/an

DIMINUEZ VOS DÉPENSES DE CHAUFFAGE !

Isolez pour éviter les pertes de chaleur

Isolez le toit :	les murs :	les châssis et vitres :	les sols :
-30 % des pertes	-20 % des pertes	-15 % des pertes	-10 % des pertes

Retrouvez toutes les primes en vigueur à Bruxelles sur renolution.brussels

Dans certains cas, en plus des primes régionales, **des primes communales et des aides fiscales** existent. Renseignez-vous !

* Fourchette de prix liés aux matériaux employés et aux difficultés du chantier. Niveau de primes potentielles liées aux revenus du ménage. Gains approximatifs possibles, dépendant aussi du mode de vie et de consommation. Multipliez tous ces chiffres par le nombre de mètres carrés que vous rénovez ou isolez.

Plus de questions/réponses sur l'isolation : **www.energuide.be**

Bruxelles illumine ses chefs-d'œuvre Art nouveau

En 1893, l'architecte Victor Horta terminait la création de l'hôtel Tassel, œuvre fondatrice de l'Art nouveau à Bruxelles. En 2023, notre capitale célèbre le 130e anniversaire de ce courant artistique international.

La mise en lumière de cinq bâtiments emblématiques a été décidée, dans ce cadre, par Urban.brussels, l'administration de la région bruxelloise chargée notamment de la conservation du patrimoine immobilier. Elle a été confiée à Sibelga qui gère l'éclairage public en voiries communales.

Energuide a rencontré Madjid Teklal, Project Manager Éclairage public/Mises en lumières & projets spéciaux, chez Sibelga. Il nous parle du projet : « *Intervenir sur ces bâtiments, c'est toucher à des chefs-d'œuvre !* », s'exclame-t-il d'emblée. « *On ne peut pas dénaturer le bâtiment. On se base sur le concept d'origine, mais il faut aussi respecter sa fonction actuelle. Ce qui était à l'origine une habitation privée ou un hôtel peut être devenu un musée. On ne les éclaire pas de la même façon.* »

« *Afin d'apprécier ces richesses patrimoniales après la tombée du jour, l'éclairage doit les mettre en valeur. À la suite d'un appel d'offres, nous avons retenu le concept de trois bureaux d'étude spécialisés en conception lumière. Nous avons réalisé des essais pour déterminer les effets à obtenir, la puissance, la température de couleur, les ambiances des teintes.*

DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Tout se passe à l'extérieur, pour éclairer principalement la façade, et parfois, une adaptation de l'éclairage intérieur, qui lui aussi relève du patrimoine classé, est envisagée. Le tout est coordonné. Des précautions sont prises, notamment avec les UV, pour ne pas nuire aux œuvres exposées. Avec les technologies LED, il est difficile de retrouver les ambiances des teintes des ampoules électriques d'origine. On s'adapte sans cesse.»

UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT À LA MANŒUVRE

« *C'est un processus administratif long et complexe, qui inclut appel d'offres, permis d'urbanisme, recherches historiques, etc. Beaucoup de personnes sont impliquées : architectes, conservateurs, propriétaires, entreprises. C'est un travail collectif et en cela très enrichissant. Nous souhaitons inaugurer déjà l'éclairage de deux bâtiments à la fin de cette année, tous seront illuminés en 2024.* »

Les photos de cette page ont été réalisées lors des essais préliminaires effectués sur des parties de façades (Maison Hannon ❶ et ❷ ; Maison Cauchie ❸) Pour juger du résultat final, rendez-vous en 2024 sur place : Maison Hannon, Maison Cauchie, Musée Horta, Hôtel van Eetvelde et Hôtel Solvay.

Comment raccorder ma borne de recharge ?

Vous roulez en **voiture électrique** ou envisagez de le faire ? Que vous viviez en **appartement** ou dans une **maison unifamiliale**, **des solutions techniques existent pour la recharge** de votre véhicule. En tant qu'utilisateur, vous avez également des obligations à respecter. Désireux d'en savoir plus ? Sibelga vient de publier les Prescriptions techniques spécifiques pour le raccordement des points de recharge pour véhicule électrique connecté au réseau de distribution et vous les expliquent sur son site internet, de façon didactique.

Recharger à domicile

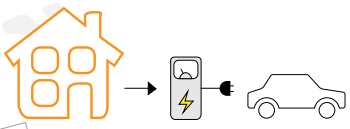

Recharger dans un immeuble

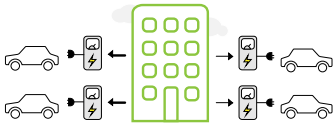

Avec une cabine haute tension

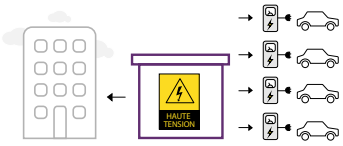

Retrouvez tous les détails sur les solutions techniques en consultant **sibelga.be/recharge-electrique**

Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social. Les tarifs sociaux sont désormais fixés pour 3 mois (voir ci-dessous).

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	**0,2035 €/kWh**	**0,0462 €/kWh**
Prix bihoraire jour	**0,2064 €/kWh**	
Prix bihoraire nuit	**0,2005 €/kWh**	
Prix exclusif nuit	**0,1912 €/kWh**	

Tarifs valables du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.

→ pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
→ economie.fgov.be tarif social

QUIZ ÉNERGIE

Plusieurs réponses possibles

À quoi équivaut 1 kWh d'électricité, soit environ 0,35 € ?

A. Allumer une **lampe à halogène** pendant 2 h ?
B. Utiliser un **congélateur** de 200 l pendant 2 jours (sans l'ouvrir) ?
C. **Laver** son **linge** pendant un cycle ?
D. Prendre une **douche** ?
E. **Sécher** son **linge** pendant un cycle ?

Les réponses A-B-C sont exactes. Les deux dernières sont fausses : il faut au moins 2 kWh pour prendre une douche et 3 kWh pour un cycle de sèche-linge.

Repowering ? Quésaco ?

Le **repowering** (renouvellement en français) est un terme principalement utilisé dans le secteur éolien. Il désigne le **remplacement d'anciennes éoliennes**, âgées d'une vingtaine d'années en général, par de nouvelles plus performantes.

Réalisation : Sibelga - BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère - Editeur responsable : Raphaël Lefere
Rédacteur en chef : Stéphanie Migeot - Conception, Pré-presse & Production : Dimensions